

Editorial Science & Motricité n°68 - 2009

A l'heure où j'écris ces lignes, le feuilleton des la mastérisation des métiers de l'enseignement se poursuit entre les IUFM et les UFR disciplinaires. Les situations locales étant fort différentes, les négociations entre partenaires apparaissent très spécifiques et l'on peut penser que les masters proposés seront très différents, tant dans leurs philosophies que dans leurs mises en œuvres, d'une centre de formation à l'autre. Le processus actuel est marqué ça et là de tensions inédites, défenses de territoire, oppositions de conceptions, querelles de dominance entre universitaires et professionnels, qui trouveront des résolutions contrastés d'une académie à l'autre. Je voudrais ici alimenter le débat de quelques réflexions, venant d'un universitaire engagé de longue date dans les formations aux concours de recrutement, mais par ailleurs responsable au sein de l'université de formations de niveau master.

La mastérisation ne saurait être comprise comme une simple répliation, sur deux années, des préparations aux concours actuellement dispensées par les IUFM, le plus souvent en convention avec les UFR disciplinaires. La mastérisation doit être considérée comme l'opportunité d'engager une véritable formation professionnelle (comme tout master à orientation professionnelle), et également une formation à et par la recherche. On peut évidemment craindre que la nécessité de passer le concours du CAPEPS au cours de la seconde année de master ne débouche sur un bachotage effréné, laissant au second plan ces derniers objectifs. Ce serait une erreur fondamentale, et l'on peut souhaiter que les équipes qui auront la charge de ces nouvelles formations sauront l'éviter.

Les masters sont caractérisés par la mise en place de numerus clausus serrés en seconde année. Correspondant à des niches d'emploi ciblées, nécessitant des lieux de stage de qualité et un encadrement consistant, la seconde année de master travaille sur des effectifs réduit, et sélectionne souvent sévèrement ses étudiants. L'objectif n'est pas de permettre à tous les étudiants de décrocher un master, mais d'offrir à tous les étudiants inscrits en master de réelles chances de décrocher un emploi. Le suivi des cohortes et l'examen des pourcentages d'insertion professionnelle constituent un élément central de l'évaluation de ces formations. Il n'y a aucune raison pour que les masters enseignement échappent à cette règle. Tant que les postes aux concours de recrutement en resteront à leur niveau d'étiage, on imagine difficilement ces masters accueillir des masses d'étudiants, dont 90% seraient ipso facto voués à l'échec en termes d'insertion professionnelle. Il y a là une claire rupture avec la tradition des IUFM, qui tendaient plutôt (avec des motifs tout à fait entendables) à offrir au plus grand nombre l'opportunité de tenter sa chance aux concours. Dans la perspective du numerus clausus, la commission d'admission en master 2 pourrait jouer un rôle de premier pallier d'admissibilité.

Ces remarques prennent un sens particulier à l'heure où l'on parle beaucoup de la validation de la formation des étudiants actuellement inscrits dans les préparations aux concours, sous forme de crédits ECTS. Il s'agirait en quelque sorte d'attribuer la première année de master (60 crédits ECTS), à des étudiants ayant suivi la préparation, selon des critères qui restent à définir (admission ou admissibilité au concours, assiduité, participation, notes obtenues dans des épreuves d'évaluation, etc.). On peut s'attendre à ce que certains étudiants régulièrement inscrits dans des masters d'autres spécialités puissent trouver étrange que l'on donne l'équivalence de leur propre formation à un parcours qu'il pourraient considérer quelque peu lacunaire. Par ailleurs, si les futurs masters appliquent la règle du numerus clausus en master 2, on peut craindre de voir un certain nombre d'étudiants titulaires de la première année rester

sur le carreau, faute de place en seconde année. Les commissions de validation des IUFM devront être consciente de ce problème.